



## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### Objet de la consultation :

Réalisation de l'évaluation externe conformément aux référentiels de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour les quatre établissements Mareva situés à Vannes et Meucou.

### 1. Objet et contexte de la consultation

Les Résidences Mareva engagent une procédure de consultation pour sélectionner un prestataire habilité à réaliser l'évaluation externe de leurs quatre établissements, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux référentiels définis par la HAS.

La présente consultation est régie par les dispositions de ce Règlement de Consultation, qui précise les modalités de préparation, de remise et d'évaluation des offres.

### 2. Conditions de participation

#### 2.1. Compétences attendues

Les candidats doivent :

- Être accrédités par le COFRAC ou habilités par la HAS pour réaliser des évaluations externes.
- Justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'évaluation externe des établissements médico-sociaux.

[www.residences-mareva.fr](http://www.residences-mareva.fr)

[accueil@residences-mareva.fr](mailto:accueil@residences-mareva.fr)

---

Les Nymphéas  
17 rue du 505<sup>e</sup> RCC  
56000 VANNES  
02 97 47 07 07

Les Oréades & Le Parc du Carmel  
26 rue Vincent Rouillé  
56000 VANNES  
02 97 46 43 54

Parc er Vor  
2 rue des chênes  
56890 MEUCON  
02 97 61 86 10

## 2.2. Engagements des candidats

Les candidats doivent respecter la confidentialité des informations collectées dans le cadre de la mission, ainsi que les dispositions relatives au RGPD.

## 3. Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation se compose des documents suivants :

1. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
2. Le présent Règlement de Consultation (RC).

Les candidats sont invités à télécharger ces documents à partir du 27 février 2025.

## 4. Contenu de l'offre

Les offres doivent comprendre :

1. **Une lettre de candidature** présentant les motivations et l'expérience du candidat.
2. **Une proposition méthodologique**, incluant :
  - Les outils et approches utilisés.
  - Le planning prévisionnel des interventions.
  - Les modalités de restitution des résultats.
3. **Un devis financier**, précisant le coût global et le détail des prestations (pour l'ensemble des établissements).
4. **Les références et qualifications** de l'organisme et des intervenants.
5. **La preuve de l'habilitation par le COFRAC ou la HAS.**
6. **Une déclaration sur l'honneur** attestant du respect des obligations fiscales et sociales.
7. **Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.**
8. Tout autre document jugé pertinent par le candidat.

[www.residences-mareva.fr](http://www.residences-mareva.fr)

[accueil@residences-mareva.fr](mailto:accueil@residences-mareva.fr)

---

*Les Nymphéas*  
17 rue du 505° RCC  
56000 VANNES  
02 97 47 07 07

*Les Oréades & Le Parc du Carmel*  
26 rue Vincent Rouillé  
56000 VANNES  
02 97 46 43 54

*Parc er Vor*  
2 rue des chênes  
56890 MEUCON  
02 97 61 86 10

## 5. Modalités de remise des offres

### 5.1. Format des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française. Elles peuvent être transmises :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : **t.freard@residences-mareva.fr**
- Par courrier, en version papier, à l'adresse suivante :  
**Résidences Mareva**  
À l'attention de Thomas FREARD, Responsable des Affaires Générales  
26 rue Vincent Rouillé 56000 VANNES

### 5.2. Date limite de remise des offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le **4 avril 2025 à 17h00**. Toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.

## 6. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront analysées et notées selon les critères suivants :

1. **Qualité de la proposition méthodologique (40 %) :**
  - Adéquation des outils et approches proposés avec les exigences du référentiel HAS.
  - Pertinence du planning et des modalités de restitution.
2. **Compétences et expérience de l'organisme (30 %) :**
  - Références et expérience préalables dans le secteur médico-social.
  - Qualifications des intervenants.
3. **Coût de la prestation (30 %) :**
  - Analyse du rapport qualité/prix.

## 7. Déroulement de la consultation

### 7.1. Analyse des offres

Un jury interne procédera à l'analyse des offres selon les critères définis.

### 7.2. Négociations

Si nécessaire, une phase de négociation pourra être engagée avec les candidats sélectionnés.

[www.residences-mareva.fr](http://www.residences-mareva.fr)

[accueil@residences-mareva.fr](mailto:accueil@residences-mareva.fr)

---

*Les Nymphéas*  
17 rue du 505<sup>e</sup> RCC  
56000 VANNES  
02 97 47 07 07

*Les Oréades & Le Parc du Carmel*  
26 rue Vincent Rouillé  
56000 VANNES  
02 97 46 43 54

*Parc er Vor*  
2 rue des chênes  
56890 MEUCON  
02 97 61 86 10

### **7.3. Notification**

Le candidat retenu sera informé par écrit. Les autres candidats recevront une notification du rejet de leur offre.

## **8. Dispositions diverses**

### **8.1. Confidentialité**

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer les informations contenues dans le dossier de consultation.

### **8.2. Annulation de la consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler la consultation à tout moment, sans que les candidats puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

**Fait à Vannes, le 27 février 2025**

**Le maître d'ouvrage :**  
Marie LECUYER, Directrice